

**École Maternelle de Chancelade**  
Procès Verbal du Conseil d'école extraordinaire du 07 mai 2020  
Année scolaire 2019-2020

Ouverture de la séance à 10h45.

=> Ce Conseil d'école extraordinaire s'est tenu dans le respect du protocole sanitaire national avec un nombre restreint de 9 membres présents.

**Présents :** - **Enseignants :** Mme Bénédicte LE CORRE (classe de Petite Section et Directrice) et Mme Marion LADHUI (enseignante en classe de Petite Section le vendredi/décharge de direction).

- **Représentants de la municipalité :** M. TESTUT (Maire de la commune) ; M. CASAURANCQ (Adjoint aux Affaires Scolaires et à la Vie associative et Citoyenne) ; Mme BONTENT (DGS)

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Pauline URGEL et Mme Agathe DUMEZ

- **Infirmière scolaire :** Mme Agnès BASBAYON

- **Conseiller pédagogique :** M. Francis ALIX

**Excusée :** - Mme Nancy BROTHERSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale

**Présidente de séance :** Mme Bénédicte LE CORRE

**Secrétaire de séance :** Mme Marion LADHUI

### **Organisation de la réouverture de l'école suite au confinement :**

#### **1) Cadrage académique : plan de reprise départemental**

Le cadrage académique n'a pas été reçu à l'heure de la réunion.

- *M. Testut prend la parole pour préciser qu'il y a d'abord eu le discours de M. Blanquer, puis celui de M. Philippe, puis il a précisé qu'il avait reçu le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse dimanche après-midi envoyé immédiatement après réception de la DSDEN par les 2 directrices d'écoles de la commune. Il a ajouté que la CDEN s'étant tenu le mardi 05 mai, le temps était trop court pour s'organiser pour entrer le 12 mai dans le respect des règles sanitaires, c'est pourquoi il a été décidé d'une rentrée des élèves de GS/CP/CM2 le 18 mai.*

#### **2) Protocole sanitaire**

Mme Le Corre reprend le protocole point par point.

##### **a) Principes généraux**

###### **- Préalable**

Implication des parents d'élèves dans le processus de reprise : les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant chaque matin et de ne pas mettre l'enfant à l'école si la température dépasse les 37,8°C.

Les personnels encadrants procèdent de la même manière.

## - distanciation physique

La règle de distanciation physique est rappelée : 1m de distance et il est souligné par les personnes présentes à la réunion que cela sera difficilement applicable pour les enfants de maternelle.

## - gestes barrière :

=> lavage des mains

Rappel des différents moments de la journée où le lavage des mains sera obligatoire.

- *Mme Basbayon explique qu'il avait déjà été fait un travail sur le lavage des mains l'année passée et que les enseignants pourront s'appuyer dessus.*
- *M. Testut ajoute qu'une information est diffusée aux familles pour rappeler aux parents les gestes barrière à la maison. Il souligne la nécessité d'une forte implication des familles dans cette application des gestes barrière. Il précise que 15000 masques ont été commandés, ainsi que du gel hydroalcoolique et des thermomètres laser.*

=> le port du masque

Il est obligatoire pour chaque adulte en présence d'enfants à l'école.

## Approvisionnement :

- *M. Alix nous confirme qu'il y aura bien des masques disponibles pour les enseignants qui seront livrés directement dans les écoles le lundi 11 mai.*
- *M. Testut prend la parole au nom de la collectivité et explique qu'il y aura des masques chirurgicaux commandés et s'il n'arrivent pas avant le 18 mai, se sont les masques en tissus fabriqués par des bénévoles qui seront distribués. La municipalité a également fabriqué des masques en papier en partenariat avec l'entreprise de Couze St Front. Il ajoute qu'une formation sur le port du masque a eu lieu avec son personnel.*
- *Mme Urgel souligne le fait qu'il y a un vrai protocole d'utilisation du port du masque et demande si les enseignants ont eu une formation à ce sujet.*
- *Mme Le Corre interroge Mme Basbayon qui se propose de faire des interventions auprès des enseignants sur l'utilisation correcte du masque. Elle ajoute qu'elle a acheté des visières plastiques pour les enseignants et pour le personnel communal de l'école.*
- *Mme Bontent est d'accord sur le principe.*
- *M. Le Maire trouve que ça fait beaucoup puisqu'il faudrait garder le masques sous la visière et se questionne sur la réaction des enfants.*
- *Mme Le Corre précise que cela peut rassurer certains adultes de l'école.*
- *Mme Basbayon acquiesce en ce sens et explique que si les adultes se sentent en sécurité, les enfants également.*
- *M. Testut termine en disant que nous verrons à l'usage.*

=> la ventilation

La ventilation sera effectuée en suivant le protocole sanitaire.

## - limitation du brassage des élèves :

=> lecture du document préparé par l'école (cf pièce jointe).

Concernant le mercredi après-midi, Le Maire précise qu'il n'y aura pas de centre de loisirs sur la commune mais que c'est celui des Crouchoux sur la commune de Coulounieix-Chamiers qui sera ouvert.

- *Mme Le Corre précise que suite au questionnaire, 12 élèves de GS sont inscrits et qu'il faudrait envisager une alternance soit tous les 2 jours, soit toutes les 2 semaines.*
- *Les parents d'élèves et Le Maire soulignent la difficulté de l'organisation des parents dans les 2 cas si tous les enfants ne peuvent pas être tous les jours à l'école.*

Dans le document présenté, un seul groupe était envisagé. Le problème soulevé est que tous les enfants ne peuvent pas être accueillis en 1 seul groupe et qu'il est préférable de faire 2 groupes de 6 enfants afin d'accueillir tout le monde.

Il est décidé d'accueillir tous les jours tous les enfants en faisant 2 groupes de 6 élèves jusqu'au 29 mai avec 2 enseignants en présentiel.

Il est rappelé que l'engagement des parents n'est que jusqu'à fin mai. Un point d'étape sera fait pour l'organisation du mois de juin.

Proposition de Mme Le Corre de faire une mise en place commune avec le personnel de mairie pour les délimitations, marquages aux sol, rubalise ...

- *Mme Le Corre demande à Mme Basbayon la procédure si un enseignant est souffrant.*
- *Mme Basbayon explique qu'il doit être isolé.*
- *M. Alix précise que c'est l'enseignant de la deuxième classe qui doit prendre en charge le deuxième groupe en plaçant tous les enfants dans la cour avec l'aide des ATSEM.*

A partir de juin, Le Maire est dans l'optique d'accueillir les enfants prioritaires et n'envisage la rentrée des PS et des MS que si tout se passe dans le respect des règles sanitaires avec les GS durant les 2 semaines à venir.

- *M. Alix explique que l'Inspection souhaiterait un positionnement des parents au jour le jour pour le mois de juin pour savoir combien d'enfants viendraient quel jour.*
- *Le Maire s'oppose à ce fonctionnement en expliquant que cela n'est pas possible, ne serait-ce que pour la restauration, de s'organiser au jour le jour.*
- *Mme Urgel demande à la directrice quels seront les critères de priorité d'accueil des enfants.*
- *Mme Le Corre explique que la priorité sera donnée aux enfants de soignants et d'enseignants, puis à ceux des familles travaillant et n'ayant pas d'autres moyens de garde.*
- *Le Maire conclut que de toute façon, ce sont les règles sanitaires qu'il place en priorité. Si non respect des règles ou difficulté de leur application, il n'y aura plus d'accueil.*

#### - Le nettoyage et la désinfection des locaux :

La mairie précise que le protocole est appliqué et qu'il n'y a rien à ajouter.

- *Mme Le Corre demande si des lingettes désinfectantes sont prévues et si une désinfection de la salle des maîtres est prévu.*
- *Le Maire précise qu'il n'y a plus de lingettes et qu'il n'y aura pas de désinfection spécifique de la salle des maîtres.*

#### - La formation, l'information et la communication :

=> Les parents :

- Pour l'école, la communication se fait par mails avec toutes les familles depuis le début du confinement sauf pour 3 familles avec qui la directrice communique par téléphone.

- Chaque famille a reçu un questionnaire (à titre informatif pour les élèves de PS et MS) et à compléter pour les GS. La décision des familles est valable jusqu'au 29 mai.

- Un mail sera envoyé aux familles afin de présenter l'organisation de l'accueil des élèves de GS sur l'école maternelle de Chancelade à compter du 18 mai.

- *Les parents d'élèves demandent si les parents des élèves de PS et MS auront également ces informations.*
- *Mme Le Corre explique que le mail sera envoyé à toutes les familles de l'école.*

La commune a également envoyé un mot à toutes les familles.

=> Les élèves :

Une série d'affiches va être présentée, expliquée et commentée, ainsi qu'une vidéo et également des albums notamment sur le lavage des mains et un livret à compléter.

Un long temps de dialogue va être pris pour permettre à chacun de s'exprimer et pouvoir répondre aux questions, aux inquiétudes et aux angoisses.

- *Mme Basbayon propose d'envoyer également des documents à l'école.*

b) Capacité d'accueil

- La superficie permet d'accueillir 10 élèves maximum par classe.

=> Mise en place des tables la semaine prochaine avec l'aide des employés de la commune, ainsi que les marquages et la signalétique.

c) Fiches thématiques

- Nettoyage et désinfection : plusieurs fois par jour.

=> Concernant le matériel des élèves, chacun aura son matériel et il n'y aura pas de transfert entre les enfants. Ils auront tous leur matériel sur leur bureau à leur arrivée le matin avec une boîte avec les outils, les feuilles, les livres et les jeux sur leur table et ça ne change pas dans la journée.

- *Mme Le Corre demande à la mairie s'il est possible de prévoir une petite bouteille d'eau de 50cL par jour et par enfant à déposer sur chaque bureau afin d'éviter que les enfants ramènent chacun une gourde de la maison.*
- *M. Le Maire donne son accord.*

- Demi-pension : les enfants seront accueillis en 1 seul service à la cantine.

**3) Mise en application du plan de reprise progressive d'activité d'enseignement à l'école maternelle de Chancelade**

- Reprise le 18 mai pour les GS uniquement en limitant à 10 élèves par classe jusqu'au 29 mai.

- Pas de garderie le matin et le soir sauf pour les enfants des personnels soignants et le personnel communal.

- Cantine le midi en 1 seul service pour 15 jours à partir du 18 mai.

- Actuellement, nous avons 12 enfants de GS qui souhaitent reprendre et 2 enseignants en présentiel.

- La priorité absolue sera de respecter le protocole.

- La municipalité a fait le choix de rester sur un rythme de 4 jours et demi avec les mêmes horaires.

Cependant, il n'y aura pas de centre de loisirs le mercredi après-midi sur la commune. Les parents devront faire la demande auprès du Grand Périgueux pour une prise en charge sur un autre centre.

- La municipalité s'engage à laisser au moins 4 ATSEM sur l'école.

- Les horaires de la garderie restent inchangés pour les enfants de personnels prioritaires : 7h30-8h20 et 15h45-18h30.

- D'un point de vue pédagogique, la continuité pédagogique continuera pour chaque classe en distanciel pour tous les enfants restant à leur domicile.

En présentiel, la pédagogie ne sera pas du tout la même qu'habituellement. Il faut bien comprendre que les enfants ne vont pas retrouver une classe comme avant le confinement.

- Les enseignants de l'école maternelle souhaitent également souligner la difficulté évidente d'appliquer un protocole identique pour les PS et les MS.

➤ *Mme Le Corre termine la séance en remerciant chaleureusement chacun des participants à cette réunion.*

Fin de séance à 13h15.

La directrice : Mme LE CORRE

